

1.3 Les citoyens calédoniens et leurs territoires

Commentaire

Il s'agit de mettre en évidence les différents niveaux territoriaux :

- communes et tribus
- Provinces
- territoire calédonien
- Etat
- espace Pacifique

Pour bien individualiser le niveau de responsabilité des élus, la répartition des tâches, les moyens d'intervention de chaque citoyen : par exemple, le citoyen comme acteur de l'aménagement du territoire au niveau communal, provincial, territorial (respect de l'environnement terrestre et maritime, grands projets d'aménagement : voie de dégagement Est, projets miniers, ports, routes)

Notions-clés

Citoyenneté, environnement, province, territoire, patrimoine, démocratie locale

Orientations

(Mise en œuvre : environ 3 heures)

Ce point, par sa formulation, se rapproche des intitulés des anciens programmes d'éducation civique. Sa finalité reste la même : faire des élèves des citoyens responsables et actifs par une meilleure compréhension du monde contemporain.

L'approche choisie se différencie par la volonté d'explicitier, au travers l'étude de cas concrets, le rôle des différents acteurs et le circuit de la décision. Avec le souci de travailler sur les différentes échelles territoriales, les études de cas permettent d'identifier les compétences et les responsabilités à chaque niveau.

Cette approche répond à la nécessité de rendre explicite l'évolution des rapports entre les citoyens et le territoire, entreprise depuis un peu plus d'une décennie (depuis 1988). L'organisation des institutions néo-calédoniennes (Gouvernement, Congrès, Sénat coutumier) place la Nouvelle Calédonie dans une optique administrative

différente de celle de la métropole. La provincialisation se substituant à la régionalisation, le transfert progressif des compétences (ex : l'éducation...) sont autant d'éléments qui orientent la Nouvelle Calédonie sur une voie qui lui est propre. Alors que d'un point de vue statutaire tout l'artifice législatif est en cours de création des questions de fond apparaissent : création d'une citoyenneté calédonienne, d'une nationalité calédonienne, droit de vote, reconnaissance culturelle des différentes communautés du territoire. Un éclaircissement de ces différents points est conseillé pour permettre aux élèves de mieux appréhender la réalité administrative du Territoire et ainsi pouvoir prendre une part plus active dans le processus décisionnel car une plus grande participation aux affaires publiques de la population est un gage du respect de l'Etat de droit. Cette dernière notion est en filigrane dans cette séquence.

La mondialisation rend interdépendants les hommes, les économies et les modes de vie. Il ne s'agit pas seulement de protection, mais d'une gestion de l'ensemble des ressources et des biens ou infrastructures réalisées par les diverses communautés humaines. On peut parler de patrimoine (historique et culturel) et d'écocitoyenneté. L'environnement est pris dans sa définition la plus large : éléments naturels et matériels, activités et comportements sociaux en interaction.

Il s'agit d'étudier des situations concrètes : à partir d'un problème d'aménagement, on laisse les élèves proposer des pistes de résolution, puis les comparer aux décisions prises par les communes ou les Provinces. En effet il ne s'agit pas d'exposer *a priori* comment celles-ci ont résolu la difficulté, ce qui autoriserait une critique aussi vaine que peu formatrice.

Un travail sur dossiers paraît préférable. Ceux-ci peuvent être composés par exemple d'une photographie aérienne et de la carte associée, de documents techniques, comme les plans de situation des zones à risques (inondations, glissement de terrains, usines classées dangereuses...), des monuments à

protéger, des champs de captage d'eau, ou comme les procédures d'enquête publique pour une route (VDE), une zone industrielle. Articles de presse contradictoires, séquences vidéo peuvent étoffer le dossier « technique ». On peut ainsi mettre en lumière les moyens d'action légaux que les citoyens possèdent en démocratie : la presse, les syndicats, les associations, les manifestations, le bulletin de vote...

Cette démarche s'ancre dans la géographie concrète. L'étude de ces dossiers prend en compte les points 3 et 4 du programme de géographie. Le fil directeur des dossiers reste l'approche environnementale.

L'environnement s'analyse aux mêmes échelles que celles qui ont été définies au point 4 du programme. Un travail sur deux dossiers portant sur des problèmes différents et à des niveaux d'échelles variés semble souhaitable : par exemple, l'étude d'un POS communal avec zones à risques associée à une procédure d'enquête publique ; le problème de la dégradation du lagon, les dégradations environnementales liées à l'exploitation minière.

Cyril MORAT, décembre 2003.